

DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE POUR STAGE/ÉTUDE À L'ÉTRANGER

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

SITUATION DE L'ÉTUDIANT(E)

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

.....

.....

Courriel :

Numéro de téléphone :

Nom et adresse de l'établissement

d'enseignement :

.....

Intitulé exact des études :

Êtes vous :

✓ bénéficiaire d'une bourse nationale de mobilité : OUI NON

✓ bénéficiaire d'une bourse ERASMUS / SOCRATES : OUI NON

✓ bénéficiaire d'une bourse : « Association Française pour le développement de l'enseignement technique » : OUI NON

✓ bénéficiaire d'un stage rémunéré : OUI NON

Intitulé du stage/cursus suivi à l'étranger :

Lieu et période du stage/séjour d'études :

.....

Date de signature de la convention de stage :

Situation fiscale de l'étudiant : À la charge des parents

Indépendant

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus

Date :

Signature :

DÉPÔT DU DOSSIER :

BÉNÉFICIAIRES :

Les bourses municipales sont allouées aux étudiant(e)s Grignerot(es) de moins de 26 ans au 31 décembre suivant la rentrée, qui effectuent un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus d'études, sous réserve :

- > qu'ils/elles poursuivent des études supérieures (après le baccalauréat),
- > qu'ils/elles soient domicilié(e)s fiscalement (impôt sur le revenu) à Grigny ou à la charge de leurs parents domiciliés fiscalement à Grigny,

Ces conditions sont cumulatives pour bénéficier de la bourse municipale.

MONTANTS DES BOURSES :

- Une bourse d'un montant de 200€ est attribuée, suivant les conditions énumérées ci-dessus.

PIÈCES À PRODUIRE

- Le présent imprimé dûment renseigné et signé.
- Un certificat **original** de scolarité de l'année en cours.
- Pour les établissements d'enseignement supérieur privé, une attestation signée du Directeur ou de la Directrice et précisant que l'établissement est habilité à recevoir des boursiers nationaux.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom de l'étudiant(e)**.
- Un justificatif de domicile (quittance loyer, EDF, Téléphone, ...) datant de **moins de 3 mois**
- Une photocopie du livret de famille si l'étudiant(e) réside au domicile familial.
- Une copie de la convention de stage à l'étranger ou du certificat de scolarité de l'école d'accueil.
- Une lettre de motivation détaillant le projet.

À NOTER :

- Ces bourses ne sont pas renouvelables automatiquement. Elles sont allouées une seule fois pour toute la durée du stage, même si celui-ci est fractionné en plusieurs périodes.
- Un seul stage sera financé par étudiant(e) au cours de l'année universitaire.
- Seuls les dossiers d'étudiant(e)s scolarisé(e)s dans des établissements publics d'enseignement supérieur ou dans des établissements privés d'enseignement supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux seront pris en compte.
- La municipalité appréciera de recevoir une photo et une courte communication de votre pays de destination pour alimenter les supports de communication de la ville.